

Politique sur l'éducation inclusive

Date d'approbation : aout 2019

Date d'entrée en vigueur : septembre 2020

1. Introduction

Avec l'éducation inclusive, on s'engage à garantir une éducation qui soit équitable, de grande qualité et sensible à la culture et à la langue, afin de permettre à tous les élèves de connaître le bien-être et la réussite. Dans une école qui pratique l'éducation inclusive, il faut que tous les élèves aient le sentiment d'avoir leur place – d'être acceptés, d'être en sécurité et d'être reconnus à leur juste valeur – afin de pouvoir effectuer le meilleur apprentissage possible et connaître la réussite. Pour que l'éducation inclusive porte ses fruits, il faut qu'elle comporte les éléments suivants :

- une école où règnent la sécurité et la bienveillance, qui est ouverte aux parents/tuteurs et aux familles et qui inclut la communauté dans son ensemble en tant que partenaire clé dans l'éducation. Les parents/tuteurs ont un rôle tout particulièrement important quand il s'agit de mettre en évidence les forces, les champs d'intérêt et les besoins de leur enfant et de collaborer avec les enseignants et avec les autres membres de la communauté scolaire en vue de trouver la meilleure façon d'apporter du soutien à tous les élèves;
- un enseignement et des dispositifs de soutien qui sont fondés sur des données objectives et qui favorisent le bien-être et la réussite des élèves sur le plan physique, socioaffectif et comportemental;
- un climat qui favorise l'autonomie de chaque élève et qui développe sa résilience à mesure qu'il progresse dans sa scolarité;
- un accent sur l'équité, avec des mesures pour aider à connaître la réussite des élèves qui sont traditionnellement marginalisés et stigmatisés sur le plan racial (comme les Afro-Néoécossais et les Mi'kmaq) ou qui sont issus d'autres groupes traditionnellement sous-représentés et défavorisés, notamment les personnes handicapées et les personnes aux prises avec la pauvreté;
- l'offre d'activités d'apprentissage stimulantes et accessibles, pour que tous les élèves se sentent concernés et inspirés et aient des défis à relever;
- des mesures pour veiller à ce que tous les élèves se reconnaissent partout dans leur école, dans les ressources pédagogiques et dans les activités d'apprentissage;
- des mesures pour que tout le monde – y compris les partenaires des ministères de la Santé et du Bien-être, des Services communautaires et de la Justice – collabore en vue d'aider les élèves à exploiter leurs forces et à satisfaire leurs besoins, selon une approche dans laquelle ils se sentent acceptés, respectés et soutenus, qui est sensible à leur culture et à leur langue, qui rend honneur à l'identité culturelle de tous les élèves et qui reconnaît la valeur de leur expérience et de leur vision du monde.

2. Énoncé de politique

La *Politique sur l'éducation inclusive* tient compte de l'importance du bien-être de tous les élèves et des répercussions que ce bien-être a sur leurs résultats scolaires.



Les écoles qui pratiquent l'éducation inclusive sont équitables et sensibles à la culture, à la langue et aux classes sociales. Elles sont dotées de structures, de pratiques et de processus centrés sur l'élève, adaptés et axés sur la collaboration.

3. Objectif de la politique

L'objectif de la *Politique sur l'éducation inclusive* est de veiller à ce que tous les élèves aient accès à une éducation équitable de grande qualité, qui soit sensible à la culture et à la langue, qui les accepte et les respecte tels qu'ils sont et qui les soutienne et reconnaisse leur valeur de leur apprentissage, quelles que soient leurs capacités. Pour réaliser cet objectif, la politique fournit des instructions cohérentes et claires en matière d'inclusion et d'équité dans les écoles publiques.

La présente politique sera accompagnée de lignes directrices et de procédures, qui faciliteront sa mise en œuvre.

La *Politique sur l'éducation inclusive* fournit un cadre qui s'appliquera à toutes les autres politiques, procédures, stratégies et initiatives.

4. Principes directeurs

Les principes directeurs qui suivent ont pour objet de fournir une vue d'ensemble de ce à quoi ressemblera l'éducation lorsque les pratiques d'éducation inclusive fonctionneront bien dans l'école et dans la salle de classe. Ils décrivent ce que tous les partenaires du système éducatif devront accomplir.

- 4.1 Chaque élève dispose d'un enseignement équitable et sensible à ses besoins, qui lui offre suffisamment de temps et lui accorde suffisamment d'occasions de s'exercer.
- 4.2 Il faut que tous les élèves – y compris les élèves ayant des besoins spéciaux – aient l'occasion de bénéficier tous les jours d'une journée complète d'enseignement, cet enseignement étant offert avec la souplesse nécessaire pour tenir compte des forces et des besoins individuels de chaque élève.
- 4.3 Il faut que l'enseignement soit offert à tous les élèves dans un milieu d'apprentissage commun (par exemple, dans une salle de classe) réunissant les élèves d'un âge comparable au sein de la communauté scolaire, tout en faisant preuve de la souplesse nécessaire pour tenir compte des forces et des besoins individuels de chaque élève et y répondre.
- 4.4 L'éducation inclusive attache de la valeur à ce que les élèves eux-mêmes ont à dire et aux choix qu'ils font, afin de les aider à réaliser leurs buts. Elle s'en inspire et les inclut tous.
- 4.5 Tous les élèves méritent d'avoir leur place (qu'on défende et valide leur identité et qu'on permette son essor)¹, d'être en sécurité et de se sentir les bienvenus dans leur vécu quotidien sous tous ses aspects.
- 4.6 Avec l'éducation inclusive, on prend l'engagement de respecter et de faire honneur à l'identité culturelle et linguistique et aux systèmes de connaissance de chaque élève.

1 **Valider** : légitimer délibérément la culture et la langue qui caractérisent le milieu familial de l'élève.

Défendre : faire des efforts délibérés en vue de contrer les stéréotypes et les images et représentations négatives des cultures et des langues marginalisées.

Permettre l'essor : prendre en compte et favoriser la façon d'être et de savoir des élèves sous toutes ses dimensions (spirituelle, affective, sociale, physique et environnementale), afin de rendre honneur à tous les élèves et de les traiter avec bienveillance, respect et dignité.

- 4.7 Quand on pratique l'éducation inclusive, on utilise des données objectives sur les forces et les besoins des élèves pour définir un système de dispositifs de soutien et pour contrôler l'efficacité de ces dispositifs de soutien.
- 4.8 Tous les partenaires prennent un engagement et ont les moyens de travailler ensemble en vue de mettre en évidence et d'éliminer les obstacles qui entravent le bien-être et la réussite des élèves.

5. Directives

- 5.1 Dans le cadre du processus de planification de la réussite des élèves, chaque école utilisera des données objectives, y compris des données ventilées, pour contrôler et évaluer les résultats obtenus par les élèves et prendra des mesures en réaction à ces données, en proposant des dispositifs de soutien appropriés dans les meilleurs délais. Dans chaque école, les dispositifs de soutien ainsi définis bénéficieront de l'appui de l'équipe de soutien à l'enseignement de l'école.

Le rôle principal de l'équipe de soutien à l'enseignement est de renforcer les capacités qu'a l'école de favoriser le bien-être et la réussite des élèves, en aidant les enseignants à mettre au point des stratégies permettant de répondre aux besoins de leurs élèves. L'équipe cherchera avant tout à prendre les devants en développant les capacités du personnel enseignant et en facilitant les changements dans les pratiques d'enseignement en vue de répondre aux besoins des élèves et à mettre en évidence les autres dispositifs de soutien nécessaires selon les exigences.

- 5.2 L'enseignant travaillant dans la salle de classe est responsable de l'enseignement à tous les élèves. L'enseignement et les interventions sont censés, la plupart du temps, avoir lieu dans un milieu d'apprentissage commun, comme la salle de classe. L'enseignant travaillant dans la salle de classe ne peut pas accomplir cela tout seul.
- 5.3 Les enseignants spécialistes du soutien dans l'apprentissage sont des enseignants qualifiés et expérimentés qui offrent un appui direct axé sur la collaboration aux enseignants travaillant en salle de classe et aux élèves. Cette catégorie d'enseignants comprend les enseignants-ressources et enseignants en centre d'apprentissage, les mentors et responsables de l'accompagnement en mathématiques et les spécialistes de la littératie. Les enseignants spécialistes du soutien dans l'apprentissage apportent leur appui à l'enseignant travaillant en salle de classe en assurant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies favorisant le bien-être et la réussite des élèves. Ils peuvent également travailler directement auprès d'élèves à titre individuel ou de petits groupes d'élèves.

Enseignants spécialistes du soutien dans l'apprentissage – catégorie générale d'enseignants qualifiés et expérimentés qui offrent un appui direct axé sur la collaboration aux enseignants travaillant en salle de classe et aux élèves. Il peut s'agir de membres quelconques du personnel enseignant ou spécialistes qui ne sont pas affectés à une classe particulière.

- 5.4 Chaque école mettra sur pied une équipe de soutien à l'enseignement, qui se réunira fréquemment pour traiter les problèmes auxquels les enseignants font face dans l'immédiat et pour mettre rapidement en évidence les ressources, les personnes et les stratégies qui pourront aider les enseignants concernés à apporter un meilleur soutien à leurs élèves. L'équipe assurera, en collaboration avec l'enseignant en salle de classe, le contrôle et l'évaluation des résultats produits par ces dispositifs de soutien et interventions. C'est la direction ou la direction adjointe de l'école qui sera à la tête de l'équipe, laquelle comprendra également des enseignants spécialistes du soutien dans l'apprentissage. Les enseignants eux-mêmes assisteront aux réunions si la discussion concerne leur salle de classe, leurs élèves ou leurs pratiques d'enseignement.

Les membres du personnel de soutien du centre régional pour l'éducation ou conseil scolaire – notamment les psychologues scolaires, les orthophonistes, les membres du personnel responsable du soutien aux Afro-Néoécossais et aux Mi'kmaq, les membres des équipes responsables de la pédagogie sensible à la culture et à la langue et les membres des équipes ÉcolesPlus, les consultants, les coordonnateurs et les directeurs – offriront des dispositifs de soutien supplémentaires aux équipes de soutien à l'enseignement, aux enseignants, aux élèves et aux familles. Ces spécialistes professionnels travaillent de concert avec l'équipe de soutien à l'enseignement afin d'aider les enseignants à améliorer leurs pratiques d'enseignement et à offrir des dispositifs de soutien individualisés aux élèves qui en ont besoin.

- 5.5 L'école mettra sur pied, si nécessaire, une équipe de planification pour l'élève en vue de faciliter le travail sur les forces et les besoins mis en évidence chez l'élève ou de faire un suivi régulier pour favoriser le bien-être et la réussite de l'élève.

L'équipe de planification pour l'élève s'efforcera de favoriser le bien-être et la réussite de l'élève selon les besoins qui auront été mis en évidence. L'élève lui-même (s'il y a lieu) et les parents/tuteurs sont des membres importants de l'équipe de planification pour l'élève et on leur apportera un appui et ils participeront à la prise de décisions entourant l'offre de programmes ou de dispositifs de soutien supplémentaires à l'élève. Pour en savoir plus, veuillez consulter les lignes directrices. Pour en savoir plus, veuillez consulter la Politique en matière d'éducation spéciale (en cours de révision) et les lignes directrices connexes.

- 5.6 L'équipe de soutien à l'enseignement et l'équipe de planification pour l'élève veilleront à ce que les plans soient souples pour ce qui est de l'endroit où les programmes et dispositifs de soutien seront offerts à l'élève et de la façon dont ils seront offerts, dans l'optique de favoriser autant que possible le bien-être et la réussite de l'élève. Les équipes seront mises sur pied de la façon qui est la plus logique dans le contexte de l'école.

- 5.7 Les pratiques d'enseignement décrites dans le document *Programmes des écoles publiques* et notamment les pratiques d'enseignement sensibles à la culture et à la langue jouent un rôle fondamental et indispensable dans l'appui aux élèves et seront par conséquent mises en œuvre dans toutes les écoles et dans toutes les salles de classe.
- 5.8 Toutes les écoles favoriseront le bien-être et la réussite des élèves au moyen du système de mesures de soutien multiniveaux (SMSM).

Enseignement sensible à la culture et à la langue – terme décrivant des pratiques d'enseignement qui font le lien entre le milieu social, culturel, familial et linguistique dont est issu l'élève et ce qu'il apprend à l'école, ainsi que son sentiment d'appartenance.

Le système de mesures de soutien multiniveaux (SMSM) est un cadre permettant d'assurer un bon travail d'enseignement et d'évaluation et d'apporter du soutien à tous les élèves, en mettant l'accent sur le bien-être et la réussite. Pour en savoir plus, veuillez consulter le document << Système de mesures de soutien multiniveaux >>.

- 5.9 Tous les employés auront pour responsabilité de respecter les principes de l'éducation inclusive.

6. Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités décrits ci-dessous fournissent des instructions bien précises aux partenaires et aux personnes travaillant au sein du système éducatif public de la Nouvelle-Écosse en ce qui concerne la mise en œuvre de la présente politique et des lignes directrices qui l'accompagnent.

Élèves

- aller à l'école et participer activement à leur apprentissage;
- participer activement au processus en communiquant leurs préférences en ce qui concerne le mode d'apprentissage, leurs forces, leurs besoins et leurs champs d'intérêt;
- collaborer activement avec les enseignants et les autres membres du personnel pour signaler quand ils ont besoin d'aide ou de dispositifs de soutien ou quand il y a des obstacles qui entravent leur apprentissage;
- favoriser ce que les élèves ont à dire et leurs choix, en participant activement à la prise de décisions en ce qui concerne leur apprentissage, et prendre eux-mêmes les choses en main dans la communauté scolaire;
- participer aux activités de l'équipe de planification, s'il y a lieu.

Parents/tuteurs et famille

- participer à l'apprentissage de leur enfant et lui apporter leur soutien;
- aider l'enfant à être assidu à l'école;
- rester régulièrement en contact avec les enseignants au sujet du bien-être de leur enfant et de ses forces, besoins et champs d'intérêt;

- informer le personnel de l'école du rôle qu'ils souhaitent jouer dans les discussions sur le bien-être et les résultats de leur enfant;
- collaborer avec l'enseignant et avec la direction de l'école pour obtenir des clarifications et trouver ensemble des solutions quand des problèmes se posent en ce qui concerne l'éducation de leur enfant et qu'il faut mettre en évidence et éliminer les obstacles entravant son apprentissage;
- favoriser ce que les élèves ont à dire et leurs choix et offrir aux élèves des occasions d'aborder leurs forces et leurs besoins;
- jouer un rôle actif au sein de l'équipe de planification mise sur pied pour leur enfant.

Employés du système éducatif public

- nouer des relations constructives avec les élèves, les parents/tuteurs, les familles et les autres membres de la communauté scolaire en vue de favoriser collectivement le bien-être et la réussite des élèves;
- favoriser le bien-être et la réussite de tous les élèves;
- agir collectivement en vue de mettre en évidence, d'éliminer et de prévenir les inégalités et les obstacles systémiques au sein de la salle de classe, de l'école, du centre régional pour l'éducation ou conseil scolaire et du système éducatif;
- instaurer des milieux d'apprentissage positifs, accessibles et équitables, dans lesquels les élèves se sentent les bienvenus et en sécurité et ont accès à des services leur permettant d'atteindre leur plein potentiel sur le plan scolaire, et faciliter le maintien en place de tels milieux;
- utiliser des stratégies, des ressources ou des méthodes de collaboration fondées sur des données objectives pour proposer aux élèves un enseignement et un soutien motivants et sensibles à la culture et à la langue;
- prendre en compte (en défendant et en validant) le caractère variable des besoins en matière d'apprentissage, des besoins socioaffectifs et des origines culturelles de tous les membres de la population d'élèves et de la population scolaire dans son ensemble;
- prendre en compte le fait que le renforcement de la diversité consolide l'éducation sous tous ses aspects, notamment en ce qui a trait à la race, à la culture, aux incapacités, à la neurodiversité², au patrimoine, au contexte linguistique, au savoir culturel de la communauté, aux croyances, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre;
- s'efforcer de comprendre les capacités, l'identité et les forces et besoins bien particuliers de chaque élève et de lui apporter du soutien à cet égard;
- surveiller fréquemment les progrès des élèves et fournir des interventions en temps opportun quand cela est exigé;
- veiller à ce que la prise de décisions et l'affectation des ressources soient conformes à la présente politique.

2 **Neurodiversité** : variations dans le cerveau humain en ce qui a trait à la capacité de nouer des liens sociaux, à l'apprentissage, à l'attention, à l'humeur et aux autres fonctions neurocognitives.

Enseignants

- attacher de l'importance à ce que les élèves ont à dire et à leurs choix et leur offrir des occasions d'évoquer leurs forces, leurs besoins et leurs préférences en ce qui concerne le mode d'apprentissage;
- collaborer avec les parents/tuteurs pour contribuer à ce qu'ils se sentent les bienvenus dans la communauté scolaire et renforcer leurs moyens d'action en tant que responsables des décisions essentielles en ce qui concerne les programmes et les dispositifs de soutien pour leur enfant, notamment en participant au travail des équipes de planification pour les élèves;
- collaborer avec les parents/tuteurs afin de comprendre leurs préférences en ce qui concerne la façon de travailler avec les enseignants, avec la direction de l'école et avec les autres membres du personnel et de tenir compte autant que possible de ces préférences;
- favoriser le bien-être et la réussite des élèves, en collaboration avec les autres membres du personnel;
- travailler en collaboration avec les membres du personnel de soutien dans l'école et au centre régional pour l'éducation ou conseil scolaire, s'il y a lieu, pour faciliter l'offre de l'enseignement et des interventions à ses élèves;
- assumer son obligation de respecter les principes de l'éducation inclusive;
- adhérer aux principes des normes d'enseignement;
- communiquer régulièrement avec les élèves, les parents/tuteurs et les autres enseignants et membres du personnel de l'école en ce qui concerne les progrès des élèves;
- collaborer avec l'équipe de soutien à l'enseignement afin de tenir compte des forces et des besoins des élèves de sa classe;
- siéger aux équipes de planification pour les élèves de leur classe; collaborer avec l'équipe de planification dans le cadre du processus de planification de programme, si nécessaire, et répondre aux besoins de l'élève et des parents/tuteurs;
- mesurer et évaluer l'efficacité de ses stratégies pédagogiques.

Enseignants spécialistes du soutien dans l'apprentissage

- attacher de l'importance à ce que les élèves ont à dire et à leurs choix et leur offrir des occasions d'aborder leurs forces, leurs besoins et leurs préférences en ce qui concerne le mode d'apprentissage;
- collaborer avec les parents/tuteurs pour contribuer à ce qu'ils se sentent les bienvenus dans la communauté scolaire et renforcer leurs moyens d'action en tant que responsables des décisions essentielles en ce qui concerne les programmes et les dispositifs de soutien pour leur enfant, notamment en participant au travail des équipes de planification pour les élèves;
- collaborer avec les parents/tuteurs afin de comprendre leurs préférences en ce qui concerne la façon de travailler avec les enseignants, avec la direction de l'école et avec les autres membres du personnel et de tenir compte autant que possible de ces préférences;
- apporter un soutien direct aux enseignants dans la salle de classe en vue de répondre aux besoins mis en évidence chez leurs élèves;
- favoriser le bien-être et la réussite des élèves en assurant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en collaboration avec les enseignants et avec les autres membres du personnel;

- proposer des interventions et des structures de soutien bien particulières, principalement dans la salle de classe ou dans un milieu d'apprentissage commun, à des élèves à titre individuel ou à de petits groupes d'élèves qui pourraient avoir besoin d'interventions supplémentaires ou intensives;
- travailler en collaboration avec les membres du personnel de soutien dans l'école et au centre régional pour l'éducation ou conseil scolaire, s'il y a lieu, pour faciliter l'offre de l'enseignement, de l'évaluation et des interventions aux élèves;
- communiquer régulièrement avec les élèves, les parents/tuteurs et les autres enseignants et membres du personnel de l'école en ce qui concerne les progrès des élèves;
- assumer son obligation de respecter les principes de l'éducation inclusive;
- collaborer avec l'équipe de soutien à l'enseignement afin de répondre aux besoins des enseignants et des élèves;
- collaborer avec l'équipe de planification dans le cadre du processus de planification de programme pour chacun des élèves concernés, si nécessaire;
- mesurer et évaluer l'efficacité de ses pratiques.

Administrateurs scolaires (directions et directions adjointes des écoles)

- attacher de l'importance à ce que les élèves ont à dire et à leurs choix et leur offrir des occasions d'évoquer leurs forces, leurs besoins et leurs préférences en ce qui concerne le mode d'apprentissage;
- collaborer avec les parents/tuteurs pour contribuer à ce qu'ils se sentent les bienvenus dans la communauté scolaire et renforcer leurs moyens d'action en tant que responsables des décisions essentielles en ce qui concerne les programmes et les dispositifs de soutien pour leur enfant, notamment en participant au travail des équipes de planification pour les élèves;
- collaborer avec les parents/tuteurs afin de comprendre leurs préférences en ce qui concerne la façon de travailler avec les enseignants, avec la direction de l'école et avec les autres membres du personnel et de tenir compte autant que possible de ces préférences;
- collaborer avec les enseignants afin de les aider à utiliser des stratégies pédagogiques qui produisent de bons résultats, selon ce qu'indiquent les progrès accomplis par les élèves sur le plan social, affectif et scolaire;
- veiller à ce que les enseignants respectent les processus appropriés tels qu'ils sont décrits dans la présente politique et dans les lignes directrices qui l'accompagnent;
- veiller à ce que les enseignants et les membres du personnel de l'école ont accès à des renseignements et à des activités de perfectionnement professionnel qui concordent avec l'évaluation qu'ont faite les enseignants des forces et des besoins des élèves dans l'apprentissage;
- diriger le processus de planification de la réussite des élèves dans l'école afin de recueillir des données et de définir des buts pour l'amélioration du bien-être et des résultats des élèves;
- mettre en place et diriger l'équipe de soutien à l'enseignement dans son école;
- veiller à la mise en place d'équipes de planification pour les élèves quand cela est exigé pour entamer le processus de planification de programme;
- assumer son obligation de respecter les principes de l'éducation inclusive;

- communiquer la présente politique aux élèves, aux membres du personnel, aux parents/tuteurs et aux familles;
- contrôler et évaluer la mise en œuvre de la présente politique dans son école.

Équipes de soutien à l'enseignement

- collaborer avec chaque enseignant individuellement pour mettre en évidence les situations dans lesquelles il pourrait falloir des interventions, des formations ou des ressources supplémentaires pour favoriser le bien-être et la réussite des élèves;
- encourager et renforcer la collaboration entre collègues;
- renforcer les capacités de favoriser le bien-être et la réussite des élèves en aidant les enseignants à mettre au point des stratégies permettant de répondre aux besoins fondamentaux de leurs élèves, aux besoins complémentaires qu'ils pourraient avoir et aux besoins nécessitant des interventions intensives;
- instaurer une culture dans laquelle les enseignants se sentent à l'aise quand il s'agit de demander conseil à leurs collègues et à des spécialistes au sujet des pratiques pédagogiques qui permettront de répondre aux besoins de leurs élèves;
- mettre en évidence des possibilités, des stratégies et des ressources susceptibles d'aider l'ensemble du personnel de l'école à répondre aux besoins des élèves;
- collaborer avec les enseignants afin de déterminer s'il est nécessaire de mettre sur pied une équipe de planification pour mieux tenir compte des forces et des besoins d'un élève particulier;
- contrôler et évaluer le niveau de réussite des structures de soutien et des interventions conçues pour l'élève et les ajuster si nécessaire.

Équipes de planification pour les élèves

- attacher de l'importance à ce que l'élève a à dire et à ses choix et lui offrir des occasions d'aborder ses forces, ses besoins et ses préférences en ce qui concerne le mode d'apprentissage;
- collaborer avec les parents/tuteurs pour contribuer à ce qu'ils se sentent les bienvenus dans la communauté scolaire et renforcer leurs moyens d'action en tant que responsables des décisions essentielles en ce qui concerne les programmes et les dispositifs de soutien pour leur enfant;
- collaborer avec les parents/tuteurs afin de comprendre leurs préférences en ce qui concerne la façon de travailler avec les enseignants, la direction de l'école et les autres membres du personnel et de tenir compte autant que possible de ces préférences;
- collaborer à la prise de décisions en ce qui concerne l'enseignement, les interventions et l'évaluation nécessaires pour faciliter, autant que possible, le processus de planification de programme pour l'élève et en ce qui concerne les dispositifs de soutien nécessaires pour aider les enseignants de l'élève à tenir compte des forces et des besoins de ce dernier;
- contrôler et évaluer le niveau de réussite des structures de soutien et des interventions conçues pour l'élève et les ajuster si nécessaire.

Centres régionaux pour l'éducation (CRE) et Conseil scolaire acadien provincial (CSAP)

- veiller à ce que tous les élèves progressent au fil du temps dans leur apprentissage et sur le plan social, affectif et scolaire;
- collaborer avec les partenaires du système éducatif aux ministères de la Santé et du Mieux-être, des Services communautaires et de la Justice en vue d'aider les élèves à s'appuyer sur leurs forces et à trouver réponse à leurs besoins;
- désigner parmi ses directeurs ou à un niveau hiérarchique supérieur la personne responsable de l'éducation inclusive;
- affecter les ressources appropriées en vue de faciliter la mise en pratique de l'éducation inclusive dans ses écoles, conformément au document *Programmes des écoles publiques*;
- fournir aux directions et aux membres du personnel des écoles des renseignements et l'accès à des activités de perfectionnement professionnel sur l'éducation inclusive;
- diriger le processus de planification de l'amélioration du système afin de recueillir des données et de fixer des buts pour l'amélioration du bien-être et des résultats des élèves;
- guider la mise en œuvre de la présente politique et apporter son appui aux interventions et aux stratégies conçues en vue d'améliorer le bien-être et les résultats des élèves;
- collaborer avec les directions des écoles afin de veiller à ce que chaque école mette bien en place une équipe de soutien à l'enseignement et des équipes de planification pour les élèves selon les besoins;
- veiller à ce que chaque employé ait pour responsabilité de se conformer aux principes de l'éducation inclusive;
- communiquer la présente politique aux écoles, aux parents/tuteurs et aux communautés scolaires;
- contrôler et évaluer la mise en œuvre de la présente politique dans les écoles et veiller à l'examen régulier de la mise en œuvre de la *Politique sur l'éducation inclusive* et des lignes directrices correspondantes dans ses écoles.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

- collaborer avec les CRE, le CSAP et les parties intéressées en vue de définir, de fournir et de maintenir en place les dispositifs de soutien pour l'enseignement et les interventions, afin de veiller à ce que tous les élèves aient bel et bien accès aux programmes éducatifs;
- fournir aux CRE et au CSAP des renseignements et l'accès à des activités de perfectionnement professionnel visant à favoriser l'éducation inclusive;
- collaborer avec les partenaires externes dont le mandat est de défendre les intérêts des élèves, qui apportent du soutien aux élèves ou qui collaborent avec les élèves et les familles issus de milieux traditionnellement marginalisés;
- veiller à ce que la prise de décisions et l'affectation des ressources soient conformes à la présente politique;
- mettre au point des lignes directrices et d'autres ressources d'appoint pour faciliter la bonne mise en œuvre de la présente politique;

- 
- veiller à ce que chaque employé ait pour responsabilité de se conformer aux principes de l'éducation inclusive;
 - assurer une communication claire et de grande envergure au sujet de la présente politique;
 - contrôler et mettre à jour la présente politique et les lignes directrices correspondantes selon les exigences;
 - évaluer la mise en œuvre de la présente politique.

7. Suivi

Le personnel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a pour responsabilité de faire un suivi de la mise en œuvre de la présente politique et de la réexaminer, en concertation avec les CRE et le CSAP, avec les écoles, avec les partenaires du système éducatif et avec des conseillers externes s'il y a lieu.

8. Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les élèves et tous les employés de la maternelle à la 12^e année dans le système des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse.

Remerciements

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance remercie les nombreuses parties intéressées dans le système éducatif et dans les communautés partout dans la province qui ont fourni des commentaires et des suggestions sur la *Politique sur l'éducation inclusive*. L'examen attentif qu'elles ont fait de la politique et leurs suggestions et commentaires constructifs ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration du présent document. Nous adressons des remerciements tout particuliers aux partenaires et parties intéressées qui suivent :

- Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE)
- Black Educators Association
- centres régionaux pour l'éducation
- Comité d'élaboration des normes en matière d'éducation – Direction de l'accessibilité
- Comité des programmes en éducation (CPE)
- comité sur les programmes et les services d'éducation spéciale (comité SEPS)
- comités d'école consultatifs (CEC)
- Conseil consultatif provincial de l'éducation (CCPE)
- Conseil de l'éducation afro-canadienne (CEA)
- Conseil de l'éducation mi'kmaq (CEM)
- Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe
- Conseil scolaire acadien provincial (CSAP)
- coordinateurs RCH (relations entre les races, compréhension des différences culturelles et droits de l'homme)
- coordonnateurs de l'évaluation des centres régionaux pour l'éducation et du CSAP
- coordonnateurs de la planification de la réussite des élèves
- coordonnateurs des services aux élèves et des services aux élèves mi'kmaw
- Delmore << Buddy >> Daye Learning Institute
- enseignants
- équipe provinciale responsable de la *Politique sur l'éducation inclusive*
- équipe provinciale responsable du système de mesures de soutien multiniveaux (SMSM)
- Forum consultatif sur l'éducation (FCE)
- Forum des directrices et directeurs d'école
- parents d'élèves
- psychologues scolaires, orthophonistes, enseignants-ressources et enseignants en centre d'apprentissage
- syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse